

Publié le

ID: 005-210500583-20240701-202447-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-47

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 7 Conseillers absents : 3 Conseillers représentés : 1 Pour: 8
Contre:
Abstention:

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 21 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille -MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir: LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

<u>Objet</u> CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions des articles 10 et 11 du décret n° 85-603 du 10/06/1985, les collectivités et établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive. Cette obligation peut être remplie en adhérant notamment à un service mutualisé du CDG.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'adhésion au service de santé au travail avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 005-210500583-20240701-202447-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation, Montieur Erie SEGOND

1er adjoint au Maire.